



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Paris Maubeuge

Question orale n° 1706

Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat alerte M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les modifications apportées à la desserte ferroviaire entre Paris et notre territoire. À l'heure où le développement des transports en commun est affiché comme une priorité nationale, la décision unilatérale de la SNCF de supprimer deux allers-retours quotidiens entre Paris et Maubeuge et de modifier le cadencement est inacceptable et contraire aux engagements pris envers l'État au travers de la convention sur les trains d'équilibre du territoire (TET) signée en 2010. Pour l'Avesnois qui subit de plein fouet la crise économique, le manque de moyens de transports est un frein important à l'accès à l'emploi. Or la suppression de ces deux allers-retours et le nouveau cadencement conduisent à des horaires incompatibles avec les contraintes professionnelles des salariés. Cette décision pénalise également un certain nombre de projets structurants pour le territoire comme l'implantation du futur centre d'essais ferroviaires à Bachant ou la création d'une université en centre-ville de Maubeuge. C'est un très mauvais signal envoyé par la SNCF au moment où le territoire, fort de son tissu industriel, de sa jeunesse et de son dynamisme, tente de renouer avec la croissance démographique et économique. C'est pourquoi il lui demande d'intervenir pour que les besoins des usagers de l'Avesnois puissent être entendus dans le respect de la convention TET. De même, il apparaît nécessaire que la SNCF prenne réellement en considération le caractère frontalier de l'Avesnois en élargissant sa réflexion aux liaisons avec les villes belges de Mons et de Charleroi qui sont ses partenaires économiques naturels.

Texte de la réponse

FONCTIONNEMENT DE LA LIGNE PARIS-MAUBEUGE

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Pérat, pour exposer sa question, n° 1706, relative au fonctionnement de la ligne Paris-Maubeuge.

M. Jean-Luc Pérat. Au nom de l'ensemble des élus et des usagers du train de la Sambre-Avesnois, je souhaite à nouveau vous alerter sur les modifications apportées à la desserte ferroviaire entre Paris et notre territoire. À l'heure où le développement des transports en commun est affiché comme une priorité nationale, la décision unilatérale de l'État et de la SNCF de supprimer deux allers-retours quotidiens entre Paris et Maubeuge, et de modifier le cadencement, est inacceptable et contraire aux engagements pris au travers de la convention sur les trains d'équilibre du territoire signée en 2010.

Pour notre territoire, qui subit de plein fouet la crise économique, le manque de moyens de transport est un frein important à l'accès à l'emploi. Or la suppression de ces deux allers-retours et le nouveau cadencement conduisent à des horaires incompatibles avec les contraintes professionnelles des salariés. Les usagers qui se rendent régulièrement à Paris se trouvent ainsi pénalisés ; certains doivent se dérouter sur Lille ou Valenciennes pour trouver des trains à des horaires conformes à leur besoin, ce qui allonge les temps de transport et augmente les coûts.

Cette décision pénalise également un certain nombre de projets structurants pour le territoire, comme l'implantation du futur centre d'essais ferroviaires à Bachant ou la création d'une université en centre-ville de

Maubeuge. C'est un très mauvais signal envoyé par la SNCF au moment où le territoire, fort de son tissu industriel, de sa jeunesse et de son dynamisme, tente de renouer avec la croissance démographique et économique.

Pour toutes ces raisons, nous n'acceptons pas cette décision prise sans aucune concertation et nous vous demandons de la corriger pour que les besoins des usagers de notre territoire puissent être entendus dans le respect de la convention relative à l'exploitation des trains d'équilibre du territoire.

De même, il apparaît nécessaire que la SNCF prenne réellement en considération le caractère frontalier de l'Avesnois en élargissant sa réflexion aux liaisons avec les villes belges de Mons et de Charleroi qui sont ses partenaires économiques naturels.

Je vous remercie, monsieur le ministre, des engagements que vous pourrez prendre afin que ces attentes puissent être entendues et prises en compte.

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani, ministre chargé des transports, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

M. Thierry Mariani, *ministre chargé des transports*. Comme vous le savez, la mise en oeuvre du service annuel 2012, qui est intervenue le 11 décembre dernier, a occasionné des évolutions très importantes par rapport à l'an dernier.

La mise en service de la LGV Rhin-Rhône, la forte augmentation du volume des travaux sur le réseau et la montée en charge du cadencement se sont traduits par une modification de 85 % des horaires sur l'ensemble du territoire.

L'Avesnois n'échappe pas à ce mouvement. Dans ce cadre, l'offre Paris-Maubeuge a été ramenée de sept allers-retours des trains d'équilibre du territoire en semaine en 2011 à cinq en 2012.

Cette évolution de l'offre se justifie au regard de la comparaison avec d'autres lignes similaires, notamment la ligne Paris-Boulogne, qui est elle aussi composée de cinq allers-retours. Or l'offre de service sur cette ligne, qui transporte un nombre de clients comparable à celui enregistré sur la ligne Paris-Maubeuge, permet d'assurer une desserte correctement dimensionnée et adaptée aux attentes des voyageurs.

Une attention particulière a été apportée, dans le cadre de cette réorganisation, au maintien de la qualité du service offert aux voyageurs tant en termes d'horaires que de capacités.

La SNCF a intégralement mis à la disposition des voyageurs de la ligne Paris-Maubeuge les voitures des trains ne circulant plus, en augmentant la composition moyenne des trains. Depuis le 11 décembre, les trains entre Paris et Maubeuge sont ainsi composés de neuf à dix voitures, permettant aux clients de voyager dans de meilleures conditions de confort. Cette uniformisation des rames présente par ailleurs l'avantage d'assurer une production plus robuste des trains et, par conséquent, de gagner en régularité.

Vous m'interrogez enfin sur la mise en place de liaisons entre l'Avesnois, Mons et Charleroi. Un prolongement de la ligne train d'équilibre du territoire Paris-Maubeuge vers le Hainaut belge poserait la question de son intérêt car le Thalys relie déjà ces deux villes au bassin parisien avec un temps de parcours plus compétitif que s'il était effectué par un train d'équilibre du territoire.

En revanche, il est vrai que la proximité géographique de l'Avesnois et du Hainaut belge peut justifier un renforcement des relations entre ces deux régions, notamment pour favoriser les déplacements de voyageurs pendulaires. C'est une piste qui pourrait être utilement approfondie par la région Nord-Pas-de-Calais et la Wallonie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Pérat](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1706

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 735

Réponse publiée le : 3 février 2012, page 683

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 janvier 2012